

COTES DU NORD

"MICHELIN" au 1/200 000
N° 59 pli 1

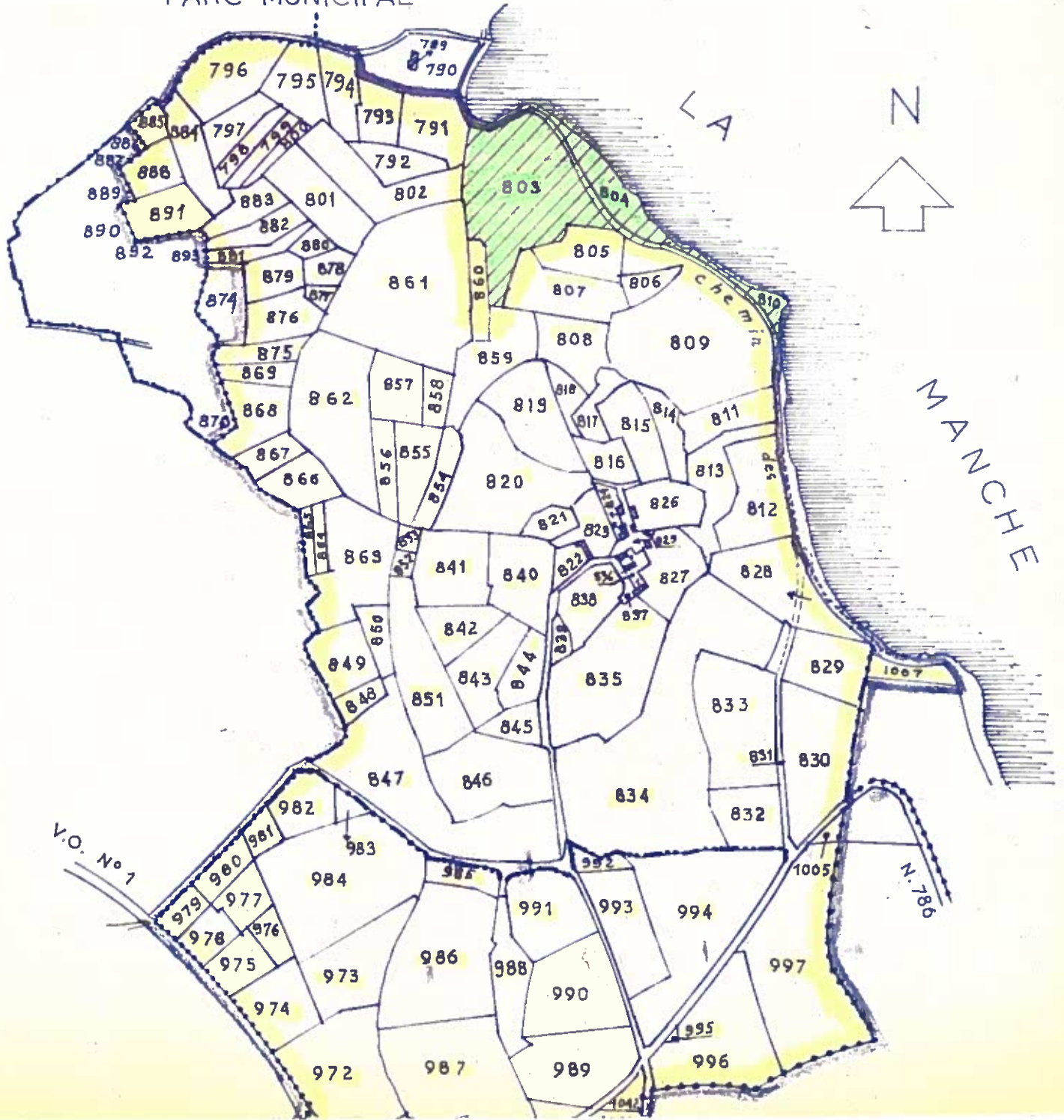
PERROS-GUIREC

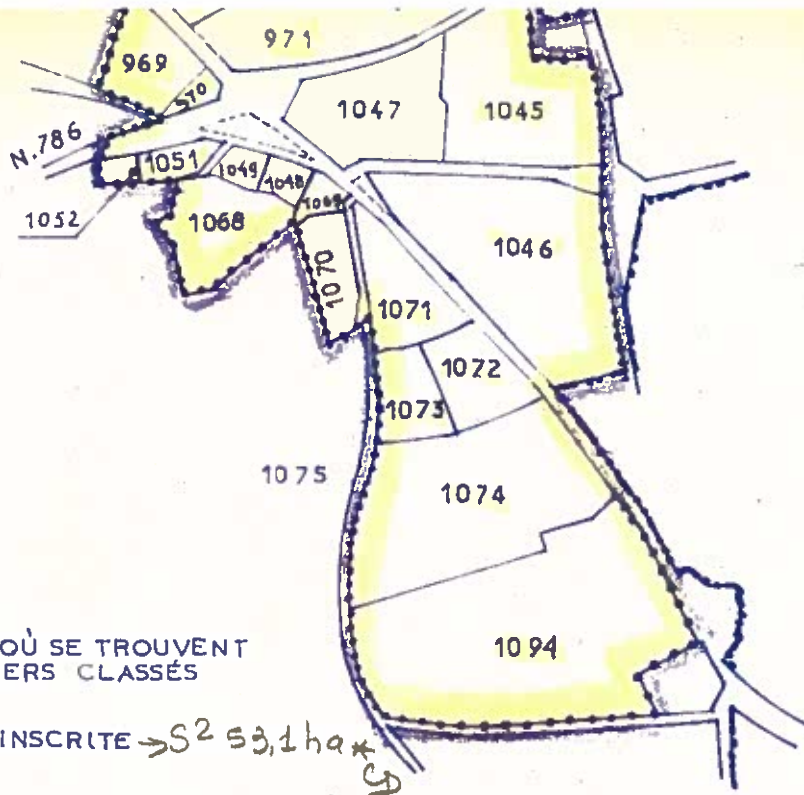
CHEF-LIEU DE CANTON
ARROND^t : LANNION



LANDE DE RANOLIEN

PARC MUNICIPAL





ECHELLE: 1/5000



PARTIE OÙ SE TROUVENT
LES ROCHERS CLASSÉS



PARTIE INSCRITE → S² 53,1ha*

Sont inscrits à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, les terrains constituant la Lande de Eanolién à PLOUMANACH commune de Perros-Guirec (Cotes-du-Nord) figurant au plan cadastral sous les n^{os} 791 à 869, 875 à 885, 888, 891, 969 à 997, 1005, 1007, 1042, 1043, 1045 à 1049, 1051 1052; 1068 à 1074, 1094 Section D,
(Arrêté du 9 octobre 1940)

1° Les rochers de Ploumanac'h (Côtes-du-Nord) situés dans la parcelle N^o 533 (actuellement p. 803) Section D. 2° les rochers situés sur le littoral des communes Perros-Guirec et Trégastel et dépendant du domaine public maritime, sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique.

(Arrêté du 11 Juillet 1912)

-Domaine Public Maritime : 4° rochers situés en face de la propriété des enfants JANNOU sur le rivage maritime à Ploumanac'h;